

COMPTE-RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE COVID-19 DU 9 AVRIL 2020

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'agent du CFP de Flers qui avait été infecté par le Covid 19 se porte bien actuellement, ce qui est également le cas du collègue mis en quatorzaine, en raison de contacts avec lui. Après avis favorable du médecin de prévention, cette quatorzaine sera levée mardi 14 avril et les deux agents concernés pourront reprendre le travail.

Nous avons posé la question de la désinfection des locaux du CFP de Flers. La Direction qui n'a pas été très précise sur le sujet, nous a juste rappelé que les bureaux et interrupteurs avaient fait l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que les locaux communs.

En ce qui concerne les masques, ils seront destinés prioritairement aux personnels chargés de l'accueil. La première dotation comptant 700 masques a pu être récupérée à RENNES et répartie entre les différents sites du département. Une deuxième dotation est attendue afin de répondre aux besoins de la campagne IR. Ce ne sont pas des masques FFP2 mais des masques chirurgicaux. Le médecin de prévention a rappelé la réglementation en la matière : le masque est à usage unique et doit être changé toutes les 4 heures. Il y aura donc à disposition 2 masques par jour et par agent-e.

Quant au gel hydroalcoolique, les flacons livrés sont uniquement en petit format. La Direction reconnaît des difficultés d'approvisionnement.

Enfin, la Direction a commandé **des gants** même si leur port n'est pas dans les recommandations du ministère de la santé. Il s'agit donc principalement d'un achat de précaution. La consigne a également été donnée aux agents de ne pas toucher au courrier pendant 24H.

PLAN DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ

Sur les 152 agent-e-s affecté-e-s sur des missions prioritaires, 75 à 80 sont chaque jour en présentiel, soit 22% des effectifs. Dans le détail :

- trésoreries 27,7% ;
- SIP et SIP/SIE 24% ;
- Direction 19% ;
- autres services 11%.

Les organisations syndicales ont évoqué une certaine fatigue chez les agent-e-s affecté-e-s sur les missions prioritaires. La Direction a écarté la possibilité d'une permutation entre les collègues prioritaires et ceux affectés sur des tâches non prioritaires afin d'éviter la propagation du virus.

En ce qui concerne le système de roulement entre chef-f-e-s de services et adjoint-e-s, la Direction nous a indiqué que certain-e-s adjoint-e-s affecté-e-s sur des tâches non prioritaires peuvent remplacer des chef-f-e-s de services.

La Direction s'est également engagée à :

- rappeler aux responsables de service la nécessité de garder un contact régulier (téléphone, courriels, groupes whatsapp ...) avec leurs agents (sur des missions non prioritaires, en télétravail ...) ;
- mettre un maximum d'informations sur Ulysse 61 ;
- mettre à disposition un pas-à-pas afin d'accéder au portail de la gestion publique qui permet de consulter notamment Ulysse 61 à partir d'internet.

L'Assistante départementale des services sociaux a précisé qu'elle avait fait un renvoi de son téléphone professionnel vers son portable personnel afin de rester toujours joignable.

FRAIS DE MISSIONS

Le décret concernant les frais de mission compensant les frais de repas pour les agent-e-s étant dans l'incapacité de bénéficier des services de restaurants administratifs en raison de leur fermeture a été publié au JO le 7 avril. Cette compensation est de 17,50 € par repas. Des précisions ont été apportées par le DG lors de son audience avec les organisations syndicales nationales hier.

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/sante-au-travail-source-br-conditions-de-travail-source/3224-audio-conference-avec-dg-du-9-avril-2020>

CAMPAGNE IR

Pour l'Orne : campagne du 20 avril au 13 juin (date limite du dépôt papier 13 juin et par internet 12 juin). Pas d'accueil physique (y compris sur rendez-vous) tant que nous serons en période de confinement.

Une importante campagne de communication, tant locale que nationale, va être mise en œuvre dans les prochains jours, en particulier en ce qui concerne la déclaration automatique.

Le traitement des appels téléphoniques et des messages sur les BALF des SIP et sur E-Contact va nécessiter de monter en puissance au niveau de la présence des personnels dans les SIP (jusqu'à 40% au maximum) et en télétravail. Les agent-e-s en présentiel travailleront dans des conditions de sécurité stricte, c'est-à-dire en occupant tout l'espace disponible dans les SIP.

Si le déconfinement intervient avant la fin de la campagne IR, les accueils seront équipés de vitrages amovibles et d'hygiaphones. Sur les 800 vitrages commandés au niveau national, une dizaine sera livrée pour notre département. En complément, une commande a été également effectuée auprès d'un artisan local.

Certains personnels viendront en renfort (DNVSF, DIRCOFI...) sur la base du volontariat, pour aider les collègues des SIP pendant cette campagne IR, en particulier en répondant aux appels du 0800 ...

- les demandes sur E-Contact : elles pourront être traitées à distance par ces personnels volontaires ;
- les demandes sur les boîtes fonctionnelles des SIP : pour des raisons techniques, elles ne peuvent être traitées qu'au bureau.
- l'accueil téléphonique (sur RDV) : possibilité de le faire en télétravail.

Pour la DDFIP de l'Orne, il n'est pas exclu que les agent-e-s du PCRCP soient également sollicité-e-s.

SIE

S'agissant du fonds de solidarité (aide de 1500 €), c'est 1408 entreprises bénéficiaires pour les journées du 5 au 8 avril, pour un montant moyen de 1 335 €. Les demandes posant problème (doublons, problème de SIREN ...) devront être traitées localement, contrairement aux demandes « régulières » dont le traitement est transparent pour les SIE (contrôles automatiques et mises en paiement au niveau de la centrale). Les SIE restent très sollicités pour répondre aux questions des entreprises concernant cette aide de 1 500 €

Les mesures de soutien aux entreprises (hors fonds de solidarité), c'est aussi 247 demandes qui ont été traitées par les SIE.

A l'occasion d'une audioconférence à l'initiative de la Direction, les représentants du MEDEF ont salué la célérité avec laquelle les services de la DDFIP traitent les factures des entreprises.

Anthony LE STRAT et Michel LESUR